



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mouvement intra académique 2019 : principales dates à retenir

7 mars 2019 : Publication de la note de service – guide pratique mouvement intra 2019
(Accessible sur internet : www.ac-bordeaux.fr)

Du 12 au 27 mars 2019 : plate-forme « conseil, information mobilité », du lundi au vendredi de 9h à 16h30 ☎ 05.57.57.35.50

Du 12 mars à 12h au 25 mars 2019 à 12h : ouverture du serveur SIAM

- Saisie des vœux sur Siam (20 vœux maximum).
- Modification des vœux possible jusqu'au renvoi de la confirmation de demande de mutation.

25 mars 2019 à 14h :

- Édition par la DPE des confirmations des demandes de mutation et envoi par courrier électronique dans les établissements.
- Édition par la DPE des préférences de RAD des TZR et envoi par courrier électronique dans les établissements de rattachement.

27 mars 2019, date limite de retour :

- des confirmations de participation au mouvement ainsi que des pièces justificatives :
 - via les établissements centralisateurs pour les personnels de l'académie de Bordeaux ;
 - via les établissements d'origine des enseignants venant d'une autre académie.
 - du dossier handicap
 - des fiches de candidatures à un poste spécifique académique
 - des fiches de candidatures à un poste en établissement REP+
 - des confirmations de RAD des TZR

Tous les documents doivent être envoyés à : Rectorat de Bordeaux – Direction des personnels enseignants (DPE)
5 rue Joseph Carayon Latour – CS 81499 - 33060 BORDEAUX CEDEX

Jusqu'au 19 avril 2019	Demande de mutation tardive ou annulation
Du 29 avril au 5 mai 2019	Affichage des barèmes Contestations éventuelles par les personnels (jusqu'au 5 mai minuit).
10, 13 et 14 mai 2019	Groupes de travail « barèmes »
Du 16 au 19 mai 2019	Affichage des barèmes définitifs
Du 15 mai au 6 juin 2019	Traitement du mouvement
Du 14 juin au 21 juin 2019	Formations Paritaires Mixtes Académiques
Du 22 juin au 26 juin 2019 22 juin 2019	Réception des demandes de révision d'affectation Date limite retour « Changement de RAD des PsyEN »
4 juillet 2019	Groupe de travail « priorisation révision d'affectations »
18 juillet 2019	Groupe de travail « Phase d'ajustement »